

Montréal, le 13 août 2025

Madame Rachel Sebareme

Coordonnatrice du secrétariat de commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Projet de parc éolien de la Forêt Domaniale – Réponse aux questions de la commission DQ26

Madame,

Vous trouverez ci-dessous les réponses aux questions posées à l'initiateur du projet par la commission par courriel le 11 août 2025. Nous demeurons à votre entière disposition pour toute précision ou information complémentaire concernant les sujets énumérés dans le présent document.

En espérant le tout conforme aux attentes de la commission, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus sincères salutations,

Casey Kennedy, Ing. F.
Développeur de projet senior
Casey.Kennedy@edf-re.com

Q1 : Advenant des contraintes de nature environnementale ou technique, vous indiquez qu'un 31e site est considéré en guise d'emplacement alternatif d'éolienne (PR5.2-FD, p. 23 et 24). Vous vous engagez à confirmer les 30 emplacements qui seraient retenus au plus tard lors de la première demande d'autorisation ministérielle.

- Où en êtes-vous dans cette démarche?**
- Veuillez fournir une mise à jour de la carte 6B du PR6-FD en y indiquant l'emplacement alternatif d'éolienne envisagé.**

R1 : La carte 6B du PR6-FD montre une configuration avec 30 emplacements et non 31. Au moment de la soumission du PR5.2-FD au MELCCFP, en octobre 2024, notre configuration était composée de 31 emplacements d'éoliennes, dont 30 primaires et 1 alternatif. Le résumé d'étude d'impact (PR6-FD), déposée en avril 2025, présente une configuration optimisée avec 30 emplacements primaires seulement.

Donc, la démarche de détermination des 30 emplacements finaux a été complétée entre octobre 2024 et avril 2025, et la configuration de la carte 6B du PR6-FD illustre cette configuration. Le processus de décision et de sélection des 30 éoliennes finales est expliqué dans le Volume 5 de l'ÉE: Réponses aux questions et commentaires du MELCCFP en considérant l'optimisation du projet et la réévaluation des impacts (fevriere 2025, 3211-12-251-16.pdf)

Q2: Concernant l'Alliance de l'énergie de l'Est, il est indiqué que 60 M\$ ont été distribués aux membres de la Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent depuis 2017. Ce montant est de 30 M\$ pour la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine depuis 2016 (DA5, p. 8). Depuis la création des régies, quelles ont été les prévisions de distributions annuelles comparativement aux montants effectivement distribués? Veuillez accompagner votre réponse d'un tableau présentant les données pour chaque année.

R2 : Vous trouverez la réponse dans le tableau présenté ci-dessous.

Écart distributions budgétées versus distributions réelles															
Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Distributions budgétées	- \$	- \$	- \$	- \$	300 000 \$	300 000 \$	500 000 \$	3 100 000 \$	2 960 000 \$	3 500 000 \$	4 000 000 \$	4 500 000 \$	4 250 000 \$	4 000 000 \$	27 410 000 \$
Distributions réelles	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	500 000 \$	583 445 \$	3 100 000 \$	6 000 000 \$	4 500 000 \$	4 500 000 \$	4 500 000 \$	3 500 000 \$	3 000 000 \$	30 183 445 \$
Écart	- \$	- \$	- \$	- \$	(300 000) \$	200 000 \$	83 445 \$	- \$	3 040 000 \$	1 000 000 \$	500 000 \$	- \$	(750 000) \$	(1 000 000) \$	2 773 445 \$
Régie intermunicipale de l'énergie du Bas-Saint-Laurent	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total
Distributions budgétées	-	-	-	-	-	-	1 000 000 \$	7 285 153 \$	7 050 953 \$	7 178 308 \$	7 564 833 \$	9 000 000 \$	8 500 000 \$	8 000 000 \$	55 579 247 \$
Distributions réelles	-	-	-	-	-	-	1 800 000 \$	9 210 000 \$	9 000 000 \$	9 000 000 \$	9 000 000 \$	9 000 000 \$	7 500 000 \$	5 550 000 \$	60 060 000 \$
Écart	-	-	-	-	-	-	800 000 \$	1 924 847 \$	1 949 047 \$	1 821 692 \$	1 435 167 \$	-	(1 000 000) \$	(2 450 000) \$	4 480 753 \$

***Note :** La RIÉGIM avait initialement prévu des distributions pour l'année 2015, mais ces premières distributions ont été rendues disponibles aux actionnaires en 2016